

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le mardi 14 avril 2020 à 19h30 sous la présidence de Madame Danie Deschênes, mairesse. Exceptionnellement, la séance a lieu à huis clos et les membres y participent par vidéoconférence, le tout en conformité avec l'arrêté ministériel 2020-004 du 15 mars 2020 de la Ministre de la Santé et des Services sociaux du Gouvernement du Québec dans le contexte de la pandémie de Covid-19.

Présences:

Madame la conseillère, Natalia Pereira

Messieurs les conseillers, Bruno Roy, Normand Pigeon, Bernard Groulx, Daniel Lauzon et Jean Fournel

Mesdames Katherine-Erika Vincent, directrice générale et Catherine Fortier-Pesant, greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE À 19H30

2020-04-140 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

POINTS RETIRÉS :

- 3.7 Avis de motion – Règlement no 558 décrétant une dépense et un emprunt de 350 000\$ pour la préparation de plans et devis d'une caserne incendie.
- 3.8 Dépôt du projet de Règlement no 558 décrétant une dépense et un emprunt de 350 000\$ pour la préparation de plans et devis d'une caserne incendie.
- 4.4 Résiliation de contrat marquage de la chaussée 2020 – Appel d'offres GT2018-03.
- 5.1 Octroi de subvention – Soutien à l'inscription – Club de patinage artistique régional de Vaudreuil.

ADOPTÉE

2020-04-141 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MARS 2020

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 mars 2020, au moins 24 heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par la conseillère Natalia Pereira appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 mars 2020, tel que présenté.

ADOPTÉE

2020-04-142 LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE MARS 2020 – APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'approuver la liste des comptes payés du mois de mars 2020, au montant de **47 234,07 \$**.

ADOPTÉE

2020-04-143 LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE MARS 2020 – APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon
appuyé par le conseiller Normand Pigeon
et résolu d'approuver la liste des comptes à payer du mois de mars 2020, au
montant de **545 450,54 \$**.

ADOPTÉE

2020-04-144 AUTORISATION DE PAIEMENTS – QUOTE-PARTS ET SERVICES DE PLUS DE 10 000 \$

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel
appuyé par le conseiller Bernard Groulx
et résolu d'autoriser le paiement suivant pour l'année 2020:

SERVICES :

- Sureté du Québec: **2 048 377 \$**

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au
poste budgétaire 02-211-00-431.

ADOPTÉE

2020-04-145 RÈGLEMENT NO 442-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 442 SUR LES ENTENTES RELATIVES AUX TRAVAUX MUNICIPAUX – ADOPTION

Considérant que le Règlement no 442 sur les ententes relatives aux travaux
municipaux est entré en vigueur le 8 août 2006;

Considérant qu'il y a lieu de modifier à nouveau le règlement no 442 par le
règlement no 442-2 notamment afin d'y prévoir des pénalités en cas de
contraventions;

Considérant qu'un avis de motion a été donné et le projet de règlement
déposé à la séance du Conseil du 10 mars dernier.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy
appuyé par le conseiller Daniel Lauzon
et résolu d'adopter le Règlement no 442-2 modifiant le règlement no 442 sur
les ententes relatives aux travaux municipaux notamment afin d'y prévoir des
pénalités en cas de contraventions.

ADOPTÉE

2020-04-146 RÈGLEMENT NO 550 (RMH 399-2020) RELATIF À LA CIRCULATION – ADOPTION

Considérant que le Règlement no 472 (RMH 399) relatif à la circulation est
entré en vigueur le 30 septembre 2009;

Considérant que la MRC de Vaudreuil-Soulanges ainsi que les Villes qui en
font partie ont décidé de procéder à la révision des règlements municipaux
harmonisés;

Considérant qu'il y a lieu de remplacer le Règlement no 472 (RMH 399) par le
Règlement no 550 (RMH 399-2020) relatif à la circulation;

Considérant qu'un avis de motion a été donné et le projet de règlement
déposé à la séance du Conseil du 10 mars dernier.

-58-

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par la conseillère Natalia Pereira et résolu d'adopter le Règlement no 550 relatif à la circulation (RMH 399-2020).

ADOPTÉE

2020-04-147 RÈGLEMENT NO 556 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 153 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE LA CONDUITE PLUVIALE DE LA BAIE MADORE – ADOPTION

Considérant que des travaux de remplacement de la conduite pluviale de la Baie Madore doivent être exécutés au cours de l'année 2020;

Considérant que la Ville déposera une demande d'aide financière dans le cadre du Programme TECQ 2019-2023;

Considérant qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt d'une somme de 153 000 \$ pour la réalisation de ces travaux en adoptant un règlement à cet effet;

Considérant que les sommes versées à la Ville en vertu du Programme TECQ seront affectées à la réduction de l'emprunt ainsi qu'au paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée le règlement no 556;

Considérant qu'un avis de motion a été donné et le projet de règlement déposé à la séance du Conseil du 10 mars dernier.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'adopter le Règlement no 556 décrétant une dépense et un emprunt de 153 000 \$ pour des travaux de remplacement de la conduite pluviale de la baie Madore.

Que ce règlement soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter et du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE

2020-04-148 RÈGLEMENT NO 557 RELATIF AUX ANIMAUX – ADOPTION

Considérant que le Règlement no 264 relatif aux animaux est entré en vigueur le 10 octobre 1989 et qu'il a été modifié plusieurs fois depuis;

Considérant l'entrée en vigueur du nouveau *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*, R.L.R.Q. P-38.002, r.1 du Gouvernement du Québec le 3 mars 2020;

Considérant qu'il y a lieu de remplacer le Règlement no 264 et ses amendements par le nouveau Règlement no 557 relatif aux animaux;

Considérant qu'un avis de motion a été donné et le projet de règlement déposé à la séance du Conseil du 10 mars dernier;

Considérant que certains changements ont été apportés au règlement depuis son dépôt et que la mairesse a fait état de ceux-ci en conformité avec l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. c. C-19).

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'adopter le Règlement no 557 relatif aux animaux, avec changements.

ADOPTÉE

2020-04-149 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 553-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 553 SUR L'IMPOSITION DE TAXES ET DE COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020**

Jean Fournel donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption le Règlement no 553-1 modifiant le règlement no 553 sur l'imposition de taxes et de compensations pour l'exercice financier 2020, afin de modifier le calendrier prévu des versements pour le paiement des taxes.

2020-04-150 **DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 553-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 553 SUR L'IMPOSITION DE TAXES ET DE COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020**

Considérant que le Règlement no 553 sur l'imposition de taxes et de compensations pour l'exercice financier 2020 est entré en vigueur le 19 décembre 2019;

Considérant qu'en raison du contexte actuel de pandémie de coronavirus Covid-19, la situation financière de plusieurs citoyens de la Ville a changé;

Considérant qu'en vertu de l'article 252 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (R.L.R.Q. c. F-2.1), une municipalité peut, par règlement, modifier le calendrier prévu des versements pour le paiement des taxes ou prolonger les délais de ces versements;

Considérant que le Conseil a pris la décision de modifier le calendrier des versements pour prévoir 4 versements restants plutôt que 2;

Considérant qu'un avis de motion a été donné ce jour;

Considérant qu'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. c. C-19), l'adoption de tout règlement doit être précédée du dépôt d'un projet de règlement;

La mairesse Danie Deschênes dépose le projet de règlement no 553-1.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 558 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 350 000 \$ POUR LA PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS D'UNE CASERNE INCENDIE

Item retiré de l'ordre du jour.

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 558 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 350 000 \$ POUR LA PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS D'UNE CASERNE INCENDIE

Item retiré de l'ordre du jour.

2020-04-151 **DEMANDE D'APPROBATION AU PIIA NO 2020-03, LOT 2 068 337 (2878, BOULEVARD PERROT) – MODIFICATION DE LA DEMANDE INITIALE**

Considérant que par l'adoption de la résolution no 2020-03-104 le 10 mars dernier, le Conseil a approuvé la demande de PIIA no 2020-03 pour le lot 2 068 337 (2878, Boulevard Perrot) quant à l'architecture (plans de construction) de la résidence et refuser cette demande quant aux matériaux et coloris proposés;

Considérant que par cette même résolution, le Conseil a invité le requérant à présenter une nouvelle demande de PIIA en modifiant minimalement les coloris afin que ceux-ci soient un peu moins contrastants;

-60-

Considérant que le requérant a présenté une demande modifiée quant aux coloris;

Considérant que la demande répond mieux aux objectifs du PIIA et que les travaux projetés respectent les critères d'évaluation par le Comité consultatif d'urbanisme;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande d'approbation au PIIA no 2020-03 modifiée et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu **d'accepter** la demande de PIIA no **2020-03**, lot 2 068 337 (2878, boulevard Perrot) modifiée telle que présentée.

ADOPTÉE

2020-04-152 OCTROI DE CONTRAT – TRAITEMENT DE FISSURES DE LA CHAUSSEE – ANNÉE 2020

Considérant que les Services techniques ont procédé à une demande de prix auprès de 3 fournisseurs pour le traitement de fissures dans la chaussée pour l'année 2020.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'octroyer un contrat au montant maximal de **15 000 \$** plus taxes applicables à **Scellement Flextech Inc.** pour le traitement de fissures dans la chaussée pour l'année 2020.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-321-00-545.

ADOPTÉE

2020-04-153 RÉSILIATION DE CONTRAT TRAVAUX DE PAVAGE 2020 – APPEL D'OFFRES GT2020-04

Considérant que par l'adoption de la Résolution no 2020-03-113 le 10 mars dernier, le Conseil a octroyé un contrat à Les pavages Céka Inc. pour des travaux de pavage 2020, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres GT2020-04;

Considérant qu'en raison du contexte actuel de pandémie de coronavirus Covid-19 et des manques à gagner qui sont à prévoir à ses revenus, la Ville a dû procéder à une révision de ses dépenses pour la présente année.

Il est proposé par la conseillère Natalia Pereira appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu que le contrat octroyé à Les pavages Céka Inc. pour les travaux de pavage 2020 soit résilié le tout en conformité avec les articles no 26 et 31 de la Partie 2 – Cahier des clauses administratives générales des documents d'appel d'offres GT2020-04.

Que la Résolution no 2020-03-113 adoptée le 10 mars dernier soit annulée.

ADOPTÉE

RÉSILIATION DE CONTRAT MARQUAGE DE LA CHAUSSEE 2020 – APPEL D'OFFRES GT2018-03

Item retiré de l'ordre du jour.

OCTROI DE SUBVENTION – SOUTIEN À L’INSCRIPTION – CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE RÉGIONAL DE VAUDREUIL

Item retiré de l’ordre du jour.

2020-04-154 OCTROI DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS D’INGÉNIERIE EN STRUCTURE, CIVIL ET ÉLECTROMÉCANIQUE – PFT CASERNE INCENDIE

Considérant que des services d’ingénierie en structure, civil et électromécanique sont requis pour la réalisation d’un plan fonctionnel et technique (PFT) dans le cadre du projet de construction de la caserne incendie;

Considérant que la Ville a procédé à une demande de prix pour ces services.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d’octroyer un contrat au montant maximal de **24 300 \$** plus taxes applicables à **Struxar Inc.** pour les services d’ingénierie en structure, civil et électromécanique requis pour la réalisation d’un plan fonctionnel et technique (PFT) dans le cadre du projet de construction de la caserne incendie.

Que cette dépense soit puisée à même la réserve financière pour le financement de dépenses en matière de sécurité incendie et imputée au poste budgétaire 22-200-00-110. Projet no 071.

ADOPTÉE

2020-04-155 FERMETURE DES PARCS ET HALTES MUNICIPALES DE LA VILLE – PANDÉMIE DE CORONAVIRUS COVID-19

Considérant qu’en raison du contexte actuel de pandémie de coronavirus Covid-19, le Gouvernement du Québec a interdit par décret les rassemblements intérieurs et extérieurs;

Considérant que depuis le début de la pandémie, plusieurs rassemblements contrevenant au décret gouvernemental sont observés dans les parcs et les haltes municipales de la Ville.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu de procéder à la fermeture des parcs et des haltes municipales de la Ville de Notre-Dame-de-l’Île-Perrot pour une période indéterminée, afin de protéger la santé et la sécurité de la population de la Ville.

Que soit permise l’installation de toute signalisation pour la mise en œuvre de la présente résolution.

ADOPTÉE

2020-04-156 OCTROI DE SUBVENTION – ENGAGEMENT DE FONDS POUR L’OBTENTION DE LA SUBVENTION FARR – PROJET DE NAVETTES FLUVIALES 2020 – DÉVELOPPEMENT VAUDREUIL-SOULANGES (DEV)

Considérant que Développement Vaudreuil-Soulanges (DEV) a déposé une demande au Fonds d’appui au rayonnement des régions (FARR) du Ministère des Affaires municipales et de l’Habitation (MAMH), volet PROJET-MRC, afin d’optimiser, de développer et d’animer l’offre nautique sur lacs Saint-François, Saint-Louis et le Fleuve St-Laurent pour l’année 2020;

Considérant que le PROJET soumis par DEV a été choisi et priorisé par les

membres du comité de sélection du MAMH et qu'ainsi par l'entremise du FARR, une somme de 215 600 \$ a été réservée pour le PROJET à même l'enveloppe de la Montérégie;

Considérant que le Ministère du Tourisme, dans sa Stratégie de mise en valeur du Saint-Laurent touristique 2016-2020, et que Tourisme Montérégie, dans sa planification stratégique touristique 2016-2020, ont identifié comme chantier la mise en valeur des axes nautiques distinctifs, les projets coordonnés d'infrastructures et les activités d'escapades accessibles;

Considérant que dans le cadre des consultations pré budgétaires 2020-2021, la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) a identifié dans ses principales demandes d'appuyer la mise en place d'un réseau de navettes fluviales;

Considérant que depuis plusieurs années, le produit nautique des navettes et croisières s'est développé sur les Lacs Saint-François (Les Coteaux), Saint-Louis (Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et Pointe-des-Cascades) et sur le Fleuve Saint-Laurent (Les Cèdres);

Considérant que cette offre pourrait être bonifiée par une navette fluviale entre l'Île de Montréal (Sainte-Anne-de-Bellevue) et Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, facilitant ainsi la découverte de Vaudreuil-Soulanges à une clientèle touristique de proximité;

Considérant que le PROJET permettra d'optimiser les infrastructures d'accueil et équipements nautiques;

Considérant que le PROJET permettra de mettre en valeur l'offre nautique régionale et supra régionale, de l'animer et promouvoir à plus grande échelle ce produit touristique d'appel;

Considérant que le milieu s'est mobilisé et contribue au PROJET pour un montant de 59 192 \$ soit 22 % du coût total du PROJET de 274 792 \$.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu de contribuer à la hauteur d'un montant de **6 000\$, à Développement Vaudreuil-Soulanges (DEV)** pour l'optimisation, le développement et l'animation de l'offre nautique sur le Lac Saint-Louis, qui donne accès à un investissement total de 102 929 \$ pour l'entièreté du Lac St-Louis; montant qui sera distribué aux initiatives municipales sur ce lac selon les critères apparaissant au PROJET.

Que cette dépense soit puisée au budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-655-00-713.

ADOPTÉE

2020-04-157

PROGRAMME DE SOUTIEN AU MILIEU MUNICIPAL EN PATRIMOINE IMMOBILIER À L'INTENTION DES PROPRIÉTAIRES PRIVÉS VOLET 1A – REPORT

Considérant que par l'adoption de la Résolution no 2020-02-78 le 11 février dernier, le Conseil a autorisé la mise en œuvre sur le territoire de la Ville du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier à l'intention des propriétaires privés, a approuvé le dépôt d'une demande auprès du Ministère de la Culture et des Communications (MCC) pour l'obtention d'une aide financière à cet effet et a approuvé qu'un montant maximal de 25 000 \$ soit investi par la Ville pour la mise en œuvre de ce programme;

Considérant qu'en raison du contexte actuel de pandémie de coronavirus Covid-19 et des manques à gagner qui sont à prévoir à ses revenus, la Ville a dû procéder à une révision de ses dépenses pour la présente année.

-63- Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d’annuler pour l’année 2020 la participation de la Ville de Notre-Dame-de-l’Île-Perrot au Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier à l’intention des propriétaires privés, ainsi que le dépôt d’une demande auprès du Ministère de la Culture et des Communications et l’investissement de 25 000 \$ par la Ville pour la mise en œuvre de ce programme.

De reporter à l’année 2021 la participation de la Ville de Notre-Dame-de-l’Île-Perrot au Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier à l’intention des propriétaires privés et le dépôt d’une demande auprès du Ministère de la Culture et des Communications pour l’obtention d’une aide financière à cet effet.

ADOPTÉE

2020-04-158 APPEL D’OFFRES DE SERVICES PROFESSIONNELS – PATROUILLE MUNICIPALE

Considérant que la Ville souhaite procéder à l’embauche d’une firme externe pour des services de patrouille municipale;

Considérant que selon les estimations effectuées, la conclusion du contrat de services professionnels pour ce projet impliquera une dépense pour laquelle il sera nécessaire de procéder à un appel d’offres selon les règles établies au Règlement sur la gestion contractuelle no. 551 et à la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. c. C-19);

Considérant que le Conseil doit décider des critères d’évaluation et de leur pondération pour un tel appel d’offres.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu de procéder à un appel d’offres de services professionnels pour des services de patrouille municipale.

Que les critères d’évaluation suivants et leur pondération soient utilisés dans le cadre de l’appel d’offres susmentionné :

Critères	Pondération (points)
1. Expérience et capacité de l’entreprise	
1.1 Existence corporative (5 points)	30
1.2 Réalisation de mandats similaires (25 points)	
2. Expérience et expertise du chargé de projet	10
3. Expérience et expertise des agents de sécurité et de la relève	30
4. Compréhension du mandat et méthodologie	25
5. Qualité de l’offre de services	5
6. TOTAL	100

ADOPTÉE

2020-04-159 NOMINATION – GREFFIÈRE PAR INTÉRIM

Considérant qu'en vertu de l'article 90 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. c. C-19), le Greffier de la Ville est tenu d'assister aux séances du Conseil et de dresser le procès-verbal de tous ses actes et délibérations.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon
appuyé par le conseiller Bernard Groulx
et résolution de nommer Katherine-Erika Vincent, directrice générale, comme greffière par intérim, et de l'autoriser à agir à ce titre dans les cas d'absence ou d'incapacité d'agir de la greffière de la Ville.

ADOPTÉE

2020-04-160 DÉSIGNATION DES PERSONNES RESPONSABLES POUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT NO 557 RELATIF AUX ANIMAUX ET DU RÈGLEMENT D'APPLICATION DE LA LOI VISANT À FAVORISER LA PROTECTION DES PERSONNES PAR LA MISE EN PLACE D'UN ENCADREMENT CONCERNANT LES CHIENS

Considérant l'adoption ce jour et l'entrée en vigueur imminente du Règlement no 557 relatif aux animaux;

Considérant l'entrée en vigueur le 3 mars 2020 du *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (R.L.R.Q. P-38.002, r.1) du Gouvernement du Québec;

Considérant que la Ville doit faire appliquer le *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* sur son territoire et qu'elle doit désigner des personnes responsables à cet effet, notamment afin qu'elles agissent à titre d'inspecteur/enquêteur pour la mise en œuvre des dispositions de la Section V (inspection et saisie), et pour l'émission de constats d'infraction en vertu de ce règlement;

Considérant que l'article 6 de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (R.L.R.Q. P-38.002) prévoit qu'une municipalité peut conclure une entente avec toute personne afin que celle-ci assure le respect d'un règlement pris en application de cette loi;

Considérant que la Ville a une entente avec l'entreprise Contrôle Animal Vaudreuil-Soulanges pour les interventions en matière de contrôle animalier sur son territoire et qu'elle entend recourir aux services de cette entreprise pour les fins de l'application des deux règlements ci-haut mentionnés.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel
appuyé par la conseillère Natalia Pereira
et résolu que les personnes occupant les postes d'inspecteurs en bâtiment, inspecteur en urbanisme, inspecteur du domaine public, technicien en urbanisme, étudiant en urbanisme et directrice du Service de l'urbanisme soient les personnes responsables désignées aux fins de l'application du Règlement no 557 relatif aux animaux et du *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* notamment pour agir à titre d'inspecteur/enquêteur pour la mise en œuvre des dispositions de sa Section V (inspection et saisie), et pour l'émission de constats d'infraction en vertu des deux règlements.

Que l'entreprise Contrôle Animal Vaudreuil-Soulanges et ses employés soient aussi des personnes responsables désignées aux fins de l'application du

-65- Règlement no 557 relatif aux animaux et du *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* notamment pour agir à titre d'inspecteur/enquêteur pour la mise en œuvre des dispositions de sa Section V (inspection et saisie), sauf pour l'émission de constats d'infraction en vertu des deux règlements.

ADOPTÉE

DÉPÔT DES DOCUMENTS ET RAPPORTS

- Rapport du mois de mars 2020 de la Gestion du territoire.
- Procès-verbal du 24 mars 2020 – CCU.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les citoyens sont invités à transmettre leurs questions concernant la présente séance par écrit.

2020-04-161 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu de lever la séance à 19h59.

ADOPTÉE

Danie Deschênes
Mairesse

Catherine Fortier-Pesant
Greffière

/sb
